

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 5  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la répartition des logements.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le président demande l'autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir concéder les logements comme suit :  
- Logement n°1 à Monsieur GLOTIN, agent territorial (Nécessité absolue de service)  
- Logement n°2 à Monsieur MEILLAUD, principal (Nécessité absolue de service)  
- Logement n°3 à Madame Cantet, enseignante d'anglais (Convention d'occupation précaire). Cette proposition est offerte dans la mesure où Monsieur Rodier, logé en N.A.S. a demandé une dérogation au DASEN.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud  
Prénom : Herve  
Signé le: 03/10/2019 12:19:33

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan et perspectives de l'Association sportive

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le bilan et perspectives de l'association sportive.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, adopte le bilan 2018-2019 et le programme 2019-2020 de l'association sportive.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 01/10/2019

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur**

Modifications

Oui     Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:19:39

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 6

Libellé de la délibération :

M. le président présente au CA les différents bilans de l'année 2018-2019 :

- Bilan pédagogique
- Bilan Vie scolaire
- Bilan CDI
- Bilan Infirmière
- Bilan Psy-EN
- Programme d'actions 2018-2019

Le CA à l'unanimité des membres présents adopte le rapport annuel.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:19:41

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 9  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

**Le conseil d'administration**

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

**Libellé de la délibération :**

Séjour à Paris du 16 au 17 avril 2020 pour les classes de 3ème.

La participation demandée aux familles est de 105.00 euros. Les membres du CA adopte à l'unanimité la participation demandée aux familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs pour le séjour à Paris est adopté par le conseil d'administration à l'unanimité.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:19:44

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 10  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le président rappelle que le collège avait déposé un dossier pour un financement par l'ARS dans le cadre de l'opération « Sentinelles et référents ». Le coût de la formation jointe à l'opération est tel que l'opération ne pouvait être proposée au collège sans subvention.  
L'.A.R.S. a finalement décidé de subventionner le collège à hauteur de la totalité du coût de la formation soit 6000 euros.  
Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec l'ARS dans le cadre de l'opération « Sentinelles et référents ».

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud  
Prénom : Herve  
Signé le: 03/10/2019 12:19:47

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme d'actions 2019-2020

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le programme d'actions 2019-2020.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le programme d'actions 2019-2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan et perspectives FSE

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le bilan et perspectives du FSE.

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, adopte le bilan 2018-2019 et le programme 2019-2020 du FSE.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des photocopies et des dégradations

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 13  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs de photocopies et dégradations.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, accorde les tarifs de photocopies et des dégradations 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud  
Prénom : Herve  
Signé le: 03/10/2019 12:19:54

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Déplacement dans le cadre de l'association sportive

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 14  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les déplacements de l'association sportive.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, autorise les déplacements des élèves de l'AS le mercredi après-midi, sur d'autres installations que celle de la commune de LEZAY.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conventions/Contrats/Services

Le CA, à l'unanimité des membres présents, autorise le chef d'établissement à les signer.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:19:59

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

#### AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Meillaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu :

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 24/09/2019.

**Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.**

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

# Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:20:01

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 17  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

M. Rodier présente une DBM pour vote. Elle concerne un virement entre les services AP et ALO d'un montant de 904,80 euros pour l'évacuation des déchets du laboratoire de sciences et pour le changement du filtre de la hotte de sciences.

Les membres du conseil d'administration acceptent le virement entre les services AP et ALO de la somme de 904,80 euros pour l'évacuation des déchets du laboratoire du sciences et pour le changement du filtre de la hotte de sciences.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:20:04

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2019  
Réuni le : 01/10/2019  
Sous la présidence de : Herve Meillaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention avec le CRES du lycée Victor Hugo de Poitiers dans le cadre de la maintenance de dix microscopes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:20:06

0790017P  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE JEAN MONNET  
RUE DU TEMPLE  
79120 LEZAY  
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2019-2020

**Vu**

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9

la délibération du conseil d'administration du 01/10/2019 acte n°1

**Le chef d'établissement procède à**

la décision de ne pas ouvrir de bureau de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Dém'Act**

Dématisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Meillaud

Prénom : Herve

Signé le: 03/10/2019 12:20:08